



Mon mari veut divorcer puis-je prétendre à quelque chose

Par **Joelle52_old**, le 19/12/2007 à 11:59

Bonjour,
j'ai 55 ans et je suis séparée de mon mari. Celui-ci me demande le divorce afin de prévoir de se remarier.

Je sais que pour ma retraite à 60 ans je vais avoir 723 euros de revenu, puis-je prétendre à quelque chose de la part de mon mari si nous divorçons, étant donné qu'il a une retraite de 2000 euros et qu'il a repris une activité avec un salaire de 1500 euros par mois.

Je vous précise que j'ai vécu 35 ans avec lui et que nous avons eu 4 enfants qui ne sont plus à la maison.

Merci pour votre réponse.

Cordialement.

Joelle52

Par **jeetendra**, le 19/12/2007 à 14:20

bonjours, pour votre eventuel divorce vous aurez droit à une prestation compensatoire pour compenser la difference manifeste de vos revenus respectifs, la moitié des biens acquis durant votre mariage si regime de la communauté de biens, tenez bon, cordialement